



Rejet Naturalisation 2011 à cause d'une procédure 2005

Par lora317, le 17/01/2012 à 12:58

Bonjour,

Mon ami est algérien, il a 27 ans et il est arrivé en France à l'âge de 3 mois. Il ne parle pas arabe, ne connaît qu'un oncle en Algérie, a un CDI et nous vivons ensemble depuis 4 ans 1/2.

Il a fait une demande de naturalisation en Sein-Saint-Denis (procédure très longue) et il vient de recevoir un rejet à cause d'une procédure qui date de mai 2005, je ne me souviens plus du libellé exact mais c'est dégradation de biens et violence à agent...Il n'y a eu aucune suite, condamnation ou amende. Au départ, il s'agissait d'une accusation de vol dans un foyer qu'il n'a pas acceptée d'où une colère. L'accusation de vol a été abandonnée par le directeur du foyer qui a reconnu son erreur. Pour ce qui est de la violence à agent ce n'était certainement pas une agression physique.

Nous pensons prendre un avocat pour contester ce rejet.

J'aurais aimé avoir vos avis.

Merci d'avance.

Cordialement,
Lora